



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024_070

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2^{ème} point de l'ordre du jour).

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)

Absente : Véronique REBOUL

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

Paraphe



N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant en € TTC
2024_043	Cession de l'ancienne balayeuse pour évacuation	REMETTER ROUCHON Recyclage	0 €
2024_055	Emoluments constat espace santé	AURAJURIS	515,04 €/h
2024_056	Classe découverte Ecole Kimmerling (dont participation commune 3 760 €)	SAS Le Bien Veillant	15 745 €
2024_057	Gasoil services techniques	SAS CARRON et CIE	3 468 €
2024_058	Marquages de jeux au sol école maternelle Ruy	SA PROXIMARK	3 366 €
2024_059	Location chapiteau 14 juillet	Les Chapiteaux du Centre	6 538,20 €
2024_060	Couverture de l'avant toit de la buvette du hall des sports	SARL PHILIPPE BERGER	7 451.94 €
2024_061	Fauchage accotement printemps 1er passage	BLANC JérémY	6 000 €
2024_062	Fauchage élagage chemins de terre	BLANC JérémY	6 240 €
2024_063	Relevés topographiques	SELARL ARPENTEURS	9 660 €
2024_064	Commande de fournitures d'hygiène et fournitures d'entretien	ASP ENVIRONNEMENT	3 197,30 €
2024_065	Marché à bon de commande pour les travaux de mise en œuvre et de maintenance d'un dispositif de vidéoprotection	SAS SERFIM TIC	600 000 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juin 2024

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.